



Commune de Saint-Maurice-de-Beynost

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n°2023-03-03

Séance du 6 avril 2023

Date de la convocation :

30 mars 2023

Affichage de la convocation :

31 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, le conseil municipal de la commune de Saint-Maurice-de-Beynost, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Pierre GOUBET, Maire.

PRESENTS : Claude CHARTON, Eveline GUILLET, Yvan HERZIG, Daniel MONCHANIN, Lydie EXTIER-PONS, Didier JUHEN, Nicole BOURGEOIS, Christian JUFFET, Martine TERRIER, Rodolphe EZNACK, Michèle ALVES, Stratos TSALAPATIS, Anne CHAMPETINAUD, Muriel BRUGNOT, Yann LEONET, Lindsay DIAS, Nikita FERRACHAT, Danièle GREAU.

Nombre de conseillers :

en exercice :	27
présents :	18
procurations :	5
absents :	2
votants :	23

EXCUSES : Bernard MATEOS (Procuration à N. BOURGEOIS), Alain VIEUX (Procuration à D. MONCHANIN), Nathalie GRAVIER (Procuration à P. GOUBET), Robert HERPOYAN (Procuration à Y. HERZIG), Syve-Line TAN (Procuration à Y. LEONET), Mathieu LAURAIN (Procuration à C. CHARTON).

ABSENTS : Anaïs TEYSSONNEYRE, Romain GAILLARD.

Conformément à l'article L2121-14 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire ne prend pas part au vote d'approbation du compte administratif.

Monsieur MONCHANIN a été élu secrétaire de séance.

EXERCICE 2022 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

VU les articles L1612-12, L2121-14 et L2121-31 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le compte administratif 2022 du service principal ;

Conformément à l'article L2121-14 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire quitte la séance ne prenant pas part au vote. En son absence, Madame Danièle GREAU est nommée présidente de séance

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte administratif 2022 du service principal dont les résultats s'établissent comme suit :

- section de fonctionnement : 6 616 745,91 €
- section d'investissement : 1 933 126,65 €

soit un excédent global de clôture de : 8 549 872,56 €

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.
Délibération adoptée à l'unanimité

La Présidente de séance,
Danièle GREAU



*Un extrait significatif du compte administratif vous est transmis avec cette délibération.
Vous pouvez consulter le document global auprès du service comptabilité
aux horaires habituels d'ouverture de celui-ci.
Une copie complète peut vous être remise sur simple demande.*